

SOUS-PREFECTURE
- 2. FEV. 1982
ROCHEFORT-sur-MER (Chle-Mme)

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82001
Objet

Affaire CREDIT MUTUEL /
VALLOIS - Vente d'un
immeuble aux enchères -
Désignation de Me MERCIER

DATE DE CONVOCATION

18 JANVIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 JANVIER 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

POUR _____

CONTRE _____

ABSTENTION _____

UNANIMITE

DELIBERATION
DEPOSEE LE:
- 2. FEV. 1982
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt deux janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, MAIRE DE ROYAN

Etaient présents : MM. LE MAIRE, Melle FOUCHÉ, MM. FABER, BOUTET,
LACHAUD, DUFOUR, SUJARD, BOUCHET, Adjointes
MM. COLLE, TETARD, NAULIN, BOISARD, CABAL, PELLETIER, DUFEIL, BERLAND,
BROTREAU, BOULAN, PAPEAU, GUICHAOUA, TAP, POUGET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mme TACQUET par M. FABER
M. MAURELLET par M. BOISARD
M. POUMAILLOUX par M. TETARD
Absents : MM.
MM. VIAUD, MONTRON

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Pour permettre à la Ville de ROYAN de porter aux enchères,
à la suite de la saisie de l'immeuble VALLOIS, en litige avec le
CREDIT MUTUEL, il est nécessaire de se faire représenter par l'un
de nos avocats devant le Tribunal de SAINTES, Me Jean MERCIER,
157, avenue Gambetta, 17103 SAINTES CEDEX.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- de désigner Me Jean MERCIER, avocat à SAINTES, pour représenter
la Commune et porter les enchères, lors de l'adjudication, dans
l'affaire CREDIT MUTUEL c/VALLOIS, prévue le 19 Mars 1982.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Délibération exécutée
en application de
l'article L 121-31 du
Code des Communes
MAIRIE DE ROYAN, le 5 Février 1982

Pr Le Maire,
Le Maire-Adjoint,

J.P. FABER



[Handwritten signature]
Pierre LIS